

# **Quel accès à l'emploi en milieu ordinaire pour les travailleurs handicapés ?**

Michel Amar et Selma Amira

Département Métiers et Qualifications

Dares, ministère de l'emploi et de la solidarité

## ***Avertissement***

Sur le thème de l'emploi des travailleurs handicapés, du fait de la rareté des sources disponibles, la Dares étudie habituellement de manière prioritaire et quasi-exclusive le seul champ des établissements assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, dans le cadre de la loi du 10 juillet 1987. De ce fait, elle a trouvé un grand intérêt à l'enquête HID qui couvre un champ beaucoup plus large.

Nous remercions donc les promoteurs de ce projet, tout particulièrement l'Insee et la Drees qui nous ont permis de travailler sur ces données. Mais compte tenu des délais impartis et de la richesse de HID, nous ne présentons ici que quelques premiers résultats, sur le sous-champ de l'enquête qui nous concerne directement, celui des handicapés présents sur le marché du travail. Au-delà de ce colloque, et à partir des remarques que nous pourrons y glaner de la part des experts du handicap et de la dépendance, nous comptons bien poursuivre ce travail.

La Dares s'intéresse à cette population d'abord parce qu'elle est une population visée par une politique spécifique, au niveau français et européen, mais aussi parce qu'elle illustre les difficultés d'insertion sur le marché du travail d'une population réputée faiblement employable.

Aussi, si dans un premier temps, on s'intéresse aux bénéficiaires directs de la loi de 1987, dans un second temps on tentera d'apprécier l'impact des déficiences et leur combinaison sur « l'employabilité » des travailleurs handicapés.

## ***Définition du champ étudié***

On se polarise ici sur les personnes qui sont présentes sur le marché du travail (chômeurs et actifs occupés) et qui ont un handicap.

Dans un premier temps, on retiendra une définition administrative du travailleur handicapé celle de la loi du 10 juillet 1987 :

On y distingue :

**les accidentés du travail** ayant un taux d'incapacité permanente de plus de 10 %,  
**les personnes à qui une Cotorep** a reconnu la qualité de travailleur handicapé (RQTH),  
**les invalides pensionnés** de la Sécurité sociale,  
**les mutilés** de guerre.

Il est évident que les personnes entrant dans ces catégories n'ont pas toujours une connaissance précise de leur situation administrative. Cela amène dans HID à une sous déclaration de la reconnaissance du handicap à travers ces 4 catégories.

À cela s'ajoute le fait que, dans la fonction publique, la définition administrative du travailleur handicapé est un peu plus large que celle de la loi de juillet 1987. C'est pourquoi nous avons retenu dans notre champ, en plus des quatre catégories définies par la loi que les réponses à HID permettent d'identifier, une catégorie plus vague, celle des personnes qui, dans la pré-enquête « Vie quotidienne et santé », ayant permis de construire la base de sondage de HID, avaient déclaré avoir demandé et obtenu une reconnaissance de handicap<sup>1</sup>. Cette convention nous permet de nous rapprocher des estimations globales, disponibles par ailleurs, du nombre de chômeurs et d'actifs occupés au sein des travailleurs handicapés.

L'autre dimension qui permet de caractériser notre population est sa situation par rapport au marché du travail.

On distinguera les positions suivantes :

**Les chômeurs<sup>2</sup>,**

**Les inactifs proches du chômage**, c'est-à-dire ceux qui, tout en se définissant comme inactifs, déclarent chercher un emploi ou souhaiter travailler,

**Les actifs occupés du milieu ordinaire** dans le secteur **privé**,

**Les actifs occupés du milieu ordinaire** dans l'**administration**,

**Les actifs occupés du milieu protégé** (CAT, ateliers protégés).

Enfin, on doit signaler qu'on a écarté de notre champ les enquêtés ayant déclaré dans « Vie quotidienne et santé » ne souffrir d'aucune difficulté (variable groupe=1) même si leurs réponses dans HID avaient dû les y classer. En effet, du fait du jeu des pondérations induites par le plan de sondage, la prise en compte des 15 enquêtés concernés nous auraient amené à accroître de 50 % notre estimation de la population étudiée (1,06 million de personnes contre 730 000). Or, cela ne semble pas compatible avec les estimations disponibles par ailleurs de la population des travailleurs handicapés. De plus, la prise en compte de ces 15 enquêtés aurait pu biaiser toutes les analyses sur les caractéristiques structurelles de la population étudiée. Du fait de l'option retenue, on a peut être une très légère sous-estimation de la population totale.

## **Résultats d'ensemble, confrontation avec les autres sources disponibles**

On identifie, selon HID, 730 000 travailleurs handicapés au sens de la loi du 10 juillet 1987 et actifs, 174 000 sont au chômage<sup>3</sup> et 557 000 en emploi (tableau 1). Ces estimations sont proches de celles résultant d'une étude commandée par la Dares (OBEA, 2000) qui estime à 350 000 les travailleurs handicapés pour le milieu ordinaire du secteur privé et à 140 000 ceux de la fonction publique.

---

<sup>1</sup> Et qui, de plus, se déclarent actives, au chômage ou en emploi.

<sup>2</sup> Il s'agit de ceux qui se déclarent spontanément comme tel dans HID. La correspondance avec le concept de chômeur au sens du BIT ou avec les diverses catégories de demandeurs d'emploi retenues par l'ANPE, ne peut être qu'approximative. Cependant, on doit signaler une concordance quasi parfaite du taux de chômage de l'ensemble de l'ensemble de la population active issu de HID et le taux officiel, au sens du BIT, de décembre 1999.

<sup>3</sup> L'ANPE recense en décembre 1999, 140 000 demandeurs d'emploi handicapés de catégorie 1 (à la recherche d'un CDI à temps plein et n'ayant pas d'activité de plus de 78 heures par mois) et 200 000 en intégrant les catégories 2 et 3 (demandeurs à la recherche de CDD ou de temps partiels sans « activités réduites » de plus de 78 h).

**Tableau 1 : Les travailleurs handicapés à la fin de 1999**

	Titulaires d'une ROTH (Cotorep)	Accidentés du travail (IP de + 10 %)	Invalides Pensionnés (SS)	Mutilés de guerre et assimilés	Reconnaissance de handicap de type non précisé	Ensemble des travailleurs handicapés
Milieu ordinaire du privé	166 796	73 641	32 536	8 129	60 959	342 061
Milieu ordinaire de l'administration	72 021	13 403	2 877	4 230	26 118	118 649
Milieu protégé	89 439	2 107	2 518	0	2 098	96 162
Total actifs occupés	328 256	89 151	37 931	12 359	89 175	556 872
Chômeurs	122 398	16 980	21 225	675	12 731	174 009
Total actifs	450 654	106 131	59 156	13 034	101 906	730 881
<u>Inactifs proches du chômage</u>	<u>68 888</u>	<u>3 963</u>	<u>6 326</u>	<u>364</u>	<u>6 471</u>	<u>86 012</u>

Source HID 99

Sachant que 220 000 travailleurs handicapés sont employés dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi, (Dares, 2000a), on peut donc estimer à environ 120 000 le nombre de ceux qui sont employés dans des établissements de moins de 20 salariés. A partir de ces estimations<sup>4</sup>, le taux d'emploi<sup>5</sup> des travailleurs handicapés en milieu ordinaire serait de 2,7 % dans les établissements assujettis, de 2,4 % dans l'administration et de 1,9 % dans les petits établissements. On doit signaler que le faible différentiel apparent du taux d'emploi de travailleurs handicapés entre petits et gros établissements peut s'expliquer, pour partie, par le fait que les premiers bénéficient de la plus grande partie des aides à l'embauche de travailleurs handicapés que distribue l'AGEFIPH à partir des contributions collectées auprès des seconds.

### ***Portrait socio-économique général des travailleurs handicapés selon la catégorie administrative***

Ces 730 000 travailleurs handicapés, sont au deux tiers des hommes alors que dans l'ensemble de la population active leur part n'est que de 54 %.

C'est une population âgée<sup>6</sup>, le poids des moins de trente ans n'y est que d'à peine 15 % (contre un quart dans l'ensemble de la population active) et celui des plus de cinquante ans est élevé<sup>7</sup>, 26 % (contre 19 %).

<sup>4</sup> Si, ici, le nombre de travailleurs est peut être un peu sous-estimé, on peut penser, qu'à priori, le biais entachant ces estimations ne varie pas trop selon le type d'employeur.

<sup>5</sup> Ce taux n'a qu'un lointain rapport avec celui qui est retenu dans la réglementation et qui est de 4 % pour l'ensemble des établissements assujettis à la loi de 1987. Dans le ratio défini par la législation, pour le numérateur, on compte des unités bénéficiaires, variable qui intègre l'ampleur du handicap, le caractère récent de l'embauche, l'existence d'une formation de plus de 500 heures. L'emploi est proratisé (en fonction de la durée du travail). De ce fait, en moyenne, un travailleur handicapé « pèse » environ de 1,3 à 1,4 unités bénéficiaires. Enfin, pour le dénominateur de ce ratio, c'est à dire l'assiette de l'obligation, on doit déduire du total de l'effectif proratisé les emplois « exigeant des conditions d'aptitudes particulières » (métiers du BTP et du transport notamment). Enfin, on doit signaler que pour le calcul du taux d'emploi des petits établissements, on a rapporté, ici, le nombre de travailleurs handicapés à l'emploi total (salarié et non salarié).

<sup>6</sup> Ces caractéristiques des travailleurs handicapés par genre, âge et niveaux de qualifications, sont totalement corroborées par l'enquête de la DARES sur les travailleurs handicapés des établissements assujettis et par les

Elle est peu qualifiée, avec une forte proportion d'ouvriers ou employés (72 % contre 57 %). Son niveau de formation est très faible. Un tiers n'a aucun diplôme (15 % dans l'ensemble de la population active). 12 % seulement des travailleurs handicapés ont un diplôme de l'enseignement supérieur (26 % de la population active).

Pour toutes ces raisons, les travailleurs handicapés, malgré l'effet incitatif de la loi de 1987 sur les grandes et petites entreprises, sont fortement exposés au risque du chômage, avec un taux de 23,6 % contre 10,4 %<sup>8</sup> pour l'ensemble des actifs à la date de l'enquête et 16,8 % pour l'ensemble des non-qualifiés(Dares, 2000b).

En effet, pendant toute la décennie le nombre de chômeurs handicapés n'a cessé d'augmenter, passant de 50 000<sup>9</sup> en 1987 à près de 170 000<sup>10</sup> en 1999 soit un rythme de croissance nettement plus rapide que celui du chômage total (graphique 1). Et, alors que le chômage global a fortement reculé (de deux points depuis 1997), il n'a fait que se stabiliser depuis décembre 1998 pour les travailleurs handicapés. Cette croissance importante s'explique d'abord par l'état du marché du travail des années 90 et son caractère très « concurrentiel » qui a induit l'exclusion de l'emploi, même pour des postes peu qualifiés, de nombreux handicapés<sup>11</sup>. Les travailleurs handicapés combinent souvent faibles qualifications et déficiences. Or plus ces déficiences sont nombreuses, plus ils sont exposés au chômage (graphique 2). C'est pourquoi leur taux de chômage est si élevé, malgré le retrait du marché du travail d'un nombre important d'entre eux. À cela s'ajoute, probablement, l'augmentation de la population des travailleurs handicapés résultant de la forte croissance du nombre d'attributions de Reconnaissances de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH) par les Cotorep au profit des populations les plus fragilisées par la montée du chômage et de la précarité.

---

données de l'ANPE sur les chômeurs handicapés. Cette bonne correspondance des sources confirme la qualité et donc l'intérêt de HID.

<sup>7</sup> Et cela, bien que, comme on le verra plus loin, le taux d'activité de cette population décline fortement avec l'âge.

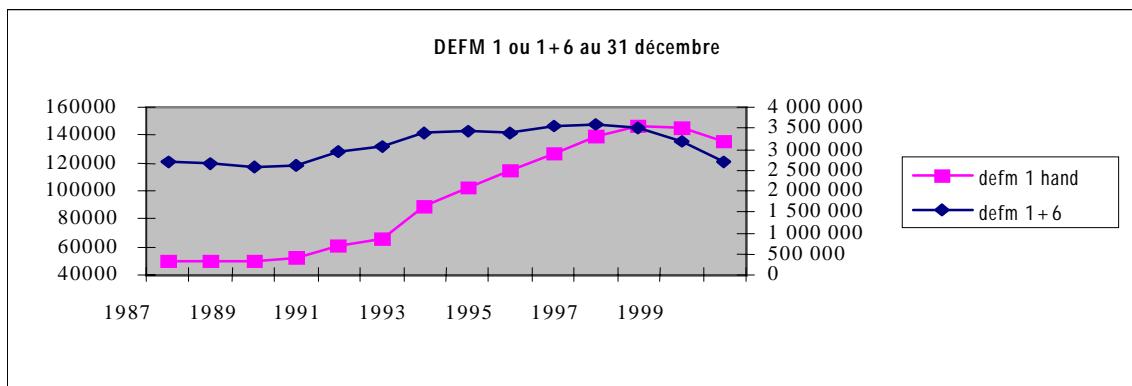
<sup>8</sup> On doit signaler que le taux de chômage calculé dans HID pour l'ensemble de la population active française coïncide avec le taux de chômage officiel, au sens du BIT, de décembre 1999.

<sup>9</sup> Catégorie 1 de l'époque.

<sup>10</sup> Catégorie 1+6 de l'époque.

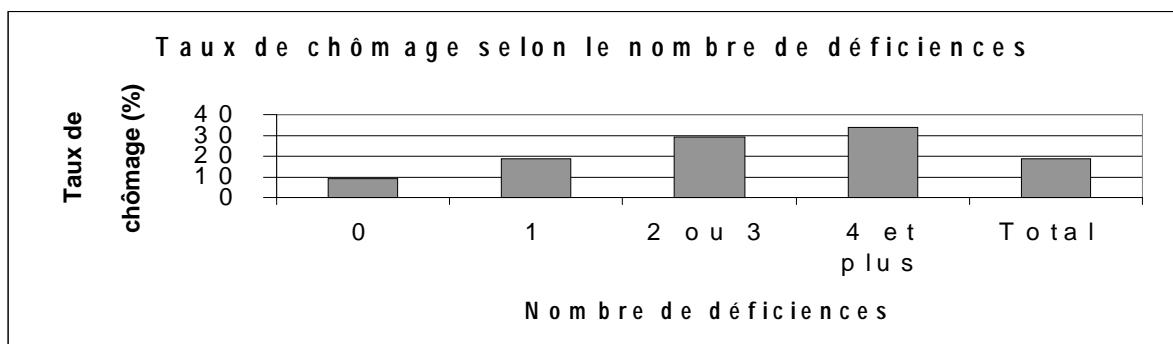
<sup>11</sup> Ce décalage entre la décrue, depuis la mi-97, du chômage global et celles des catégories les moins armées du marché du travail s'observe aussi pour les non-qualifiés, les « vieux » ou les chômeurs de longue durée.

**Graphique 1 : évolution du chômage total et de celui des travailleurs handicapés de 1987 à 1999**



Ce taux est plus fort, comme dans l'ensemble de la population active, pour les femmes que pour les hommes, pour les moins qualifiés, pour les moins diplômés, pour les plus âgés.

**Graphique 2 : taux de chômage des travailleurs handicapés selon le nombre de déficiences déclarées**



Toutes ces caractéristiques se déclinent de manières différentes selon la catégorie administrative auquel appartient le travailleur handicapé (tableau 2).

**Les accidentés du travail** sont en grande majorité des ouvriers, le plus souvent qualifiés, de sexe masculin. Ils sont en moyenne plus âgés que les autres. Leur exposition au chômage est relativement faible.

Les travailleurs dont le handicap a été reconnu par une **Cotorep** constituent une population plus jeune et plus féminine que la précédente. Elle est aussi moins qualifiée et plus exposée au chômage.

Les **invalides pensionnés** se caractérisent avant tout par un taux de féminisation important. Leur qualification est faible.

**Tableau 2 : les caractéristiques des travailleurs handicapés selon la catégorie administrative**

		Ensemble de la population active	Ensemble des travailleurs handicapés	Catégories de travailleurs handicapés		
				Cotorep	Accidentés du travail	Invalides pensionnés
Répartition par sexe	Hommes	54	67	64	87	55
	Femmes	46	33	36	13	45
	Total	100	100	100	100	100
Répartition par âge	moins de 30	24	15	18	9	14
	30 à 50	57	59	62	50	56
	50 et plus	19	26	20	41	30
	Total	100	100	100	100	100
Répartition par catégories sociales	Indépendants	9	7	5	15	6
	Cadre&profes. Interm	32	20	16	23	15
	Employés	31	30	33	16	35
	Ouvriers	26	42	44	46	44
	Total	100	100	100	100	100
Répartition par niveau de formation	Etud supérieures	26	12	10	14	9
	Bac	16	11	11	7	6
	CAP-BEP	31	30	30	36	30
	BEPC	6	4	4	3	2
	CEP ou rien	21	43	43	40	54
	Total	100	100	100	100	100
Taux de chômage		10,4	23,6	27	16	36

Source HID 99

## **Portrait des travailleurs handicapés selon leur position sur le marché du travail**

Ces catégories de travailleurs handicapés se retrouvent dans diverses situations d'emploi. On en trouve, selon HID, 118 000 dans **la fonction publique**, soit 21 % de l'emploi handicapé, c'est un peu moins que selon les statistiques disponibles par ailleurs (<sup>12</sup>140 000 environ). Ils sont très majoritairement titulaires d'une RQTH. La part de l'emploi féminin y est relativement élevée. On y retrouve une fraction relativement qualifiée (un tiers de cadres ou de professions intermédiaires) et diplômée (42 % d'entre eux ont au moins le baccalauréat) des travailleurs handicapés. Le rôle des concours comme voie d'accès à ce type d'emploi peut expliquer cette situation.

Mais la grande majorité des handicapés en emploi sont dans **le secteur privé**<sup>13</sup>. On compte une majorité de titulaires de RQTH mais le nombre d'accidentés du travail est important notamment dans l'industrie et la construction (Dares, 2000a). En termes d'âge et répartition par genre cette population ne se distingue pas beaucoup de la moyenne des handicapés. Par

<sup>12</sup> Dans le rapport de la DGEFP, on rassemble des données assez disparates des trois fonctions publiques (État, hospitalière et territoriale) et il n'est pas sûr que cette source soit extrêmement fiable.

<sup>13</sup> Dans HID on ne connaît pas le secteur employeur. Pour ce qui est des établissements assujettis, c'est dans l'industrie que le recours aux travailleurs handicapés est le plus élevé, en termes relatifs.

contre en termes de diplôme et de qualification ils se situent entre les fonctionnaires et les autres travailleurs handicapés, ceux du milieu protégé et les chômeurs.

Dernière catégorie des handicapés en emploi, ceux **du secteur protégé** (atelier protégé et CAT), se définissent avant tout par leur très faible qualification et par un âge moyen plus faible qu'ailleurs.

**Les chômeurs**, qui représentent un quart de la population, se caractérisent par un taux de féminisation supérieur et un niveau de qualification très faible. Comme on l'a vu précédemment, ils souffrent d'un plus grand nombre de déficiences. Dans leur recherche d'emploi, ils s'appuient plus que les autres chômeurs sur les intermédiaires institutionnels, ANPE (46 % contre 31 %) ou EPSR/OIP (22 %). Malgré tout, comme pour les autres chômeurs, les démarches personnelles appuyées sur les réseaux sont très fréquentes.

L'enquête HID permet d'identifier parmi les **inactifs des personnes qui déclarent continuer à chercher un emploi ou souhaiteraient travailler**. Elles sont environ 86 000, soit 50 % du nombre de chômeurs. Cette population est à près de 50 % féminine. Elle est comme les chômeurs, moins qualifiée que les personnes en emploi.

**Tableau 3 : les caractéristiques des travailleurs handicapés selon leur position sur le marché du travail**

		Situation d'emploi du travailleur handicapé				
		Fonctionnaire	Salarié du privé en milieu ordinaire	Salarié du privé en milieu protégé	Chômeur	Inactifs aux marges de l'activité
Répartition par sexe	Hommes	57	77	67	56	51
	Femmes	43	23	33	44	49
	Total	100	100	100	100	100
Répartition par âge	moins de 30	11	13	22	17	16
	30 à 50	59	58	66	57	64
	50 et plus	30	29	12	25	19
	Total	100	100	100	100	99
Répartition par catégories sociales	Indépendants	0	14	1	2	7
	Cadre&profes. Interm	34	23	8	11	10
	Employés	55	25	16	30	29
	Ouvriers	11	39	75	53	38
	Total	100	100	100	96	84
Répartition par niveau de formation	Etud Supérieures	23	15	1	7	10
	Bac	19	12	5	6	9
	CAP-BEP	29	36	17	29	28
	BEPC	5	3	2	6	6
	CEP ou rien	25	36	76	42	46
	Total	100	100	100	100	100

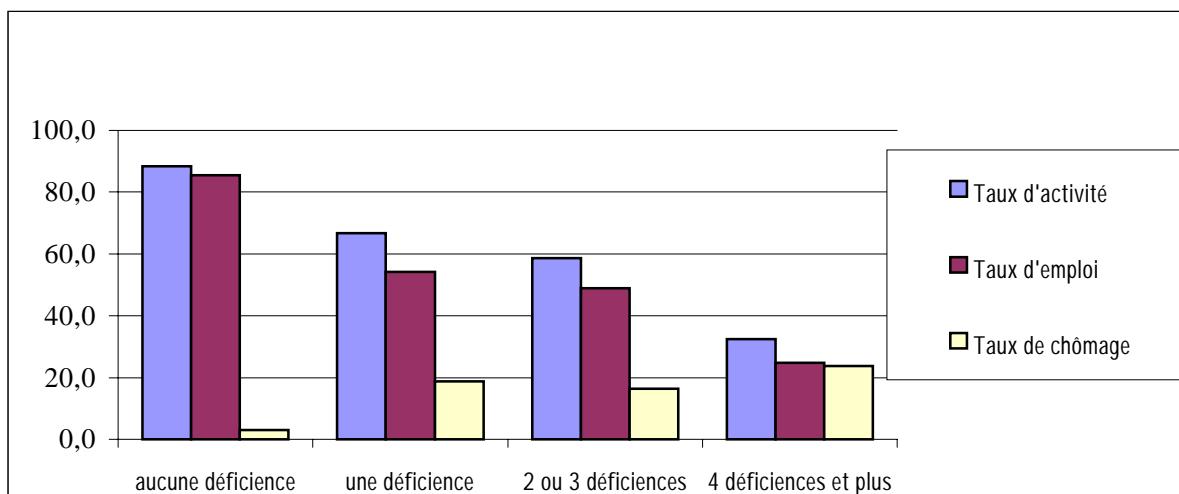
Source : HID

## Déficiences, handicap et emploi

Jusqu'à présent on n'a fait référence ici qu'aux catégories administratives, mais HID permet d'identifier les actifs, handicapés ou pas au sens de la loi de 1987, qui ont des déficiences.

D'abord, concernant les 730 000 travailleurs handicapés, on constate que la plupart d'entre eux (90 %) signalent au moins une déficience, malgré l'augmentation du nombre de personnes se voyant reconnues la qualité de travailleurs handicapés par des Cotorep. Et, comme on l'a vu plus haut, cette variable est très corrélée au taux de chômage et au taux d'emploi<sup>14</sup> (graphique 3).

Graphique 3 – travailleurs handicapés, âgés de 20 à 59 ans, situation par rapport à l'emploi



Pour ces personnes, le non emploi résulte, soit d'une sortie de l'activité, le taux d'activité

Passant, de près de 90 % pour les travailleurs handicapés sans aucune déficience, à 33 % pour ceux qui en signalent au moins 4, soit de l'impossibilité de trouver un emploi pour ceux qui restent sur le marché du travail<sup>15</sup>. Plus le nombre de déficiences augmente, plus c'est la sortie de l'activité qui contribue au non-emploi.

## Déficiences, emploi et âge

Mais, le champ des travailleurs handicapés ne représente qu'une partie du champ des actifs déclarant au moins une déficience. Parmi ceux ne déclarant qu'une déficience, les travailleurs handicapés ne pèsent que pour 6 % et pour 14 % chez ceux en déclarant au moins deux.

En effet, au total, c'est 7,4 millions de personnes actives de 20 à 60 ans qui déclarent une déficience. Et, ce nombre de déficiences conditionne largement l'accès à l'emploi, comme le

<sup>14</sup> Le taux d'emploi est défini comme le rapport des actifs en emploi sur la population totale. Ce ratio est une combinaison du taux d'activité (actifs sur population totale) et taux de chômage (chômeurs sur actifs).

<sup>15</sup> Impossibilité mesurée par le taux de chômage.

montre le tableau 4, puisque le taux d'emploi de ceux qui ont 3 déficiences au moins est inférieur à 50 %.

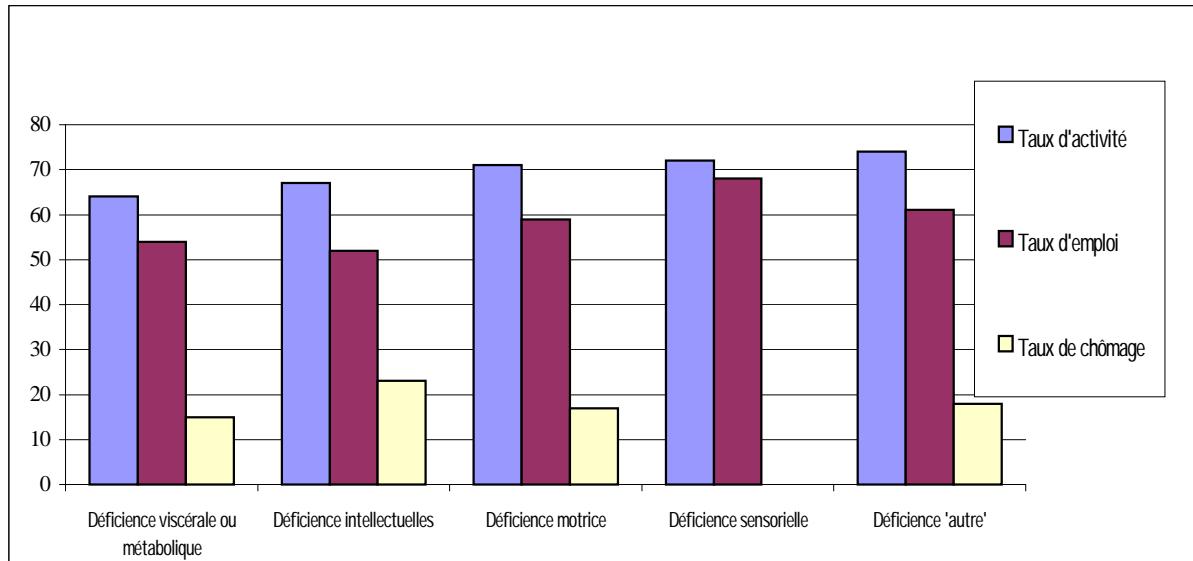
**Tableau 4 : taux d'activité, d'emploi et de chômage selon le nombre de déficience de la population des 20-60 ans**

nombre de déficiences	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
0	86	78	9
1	81	70	14
2	72	60	16
3 et plus	57	49	16
Total	82	73	11

Source : HID

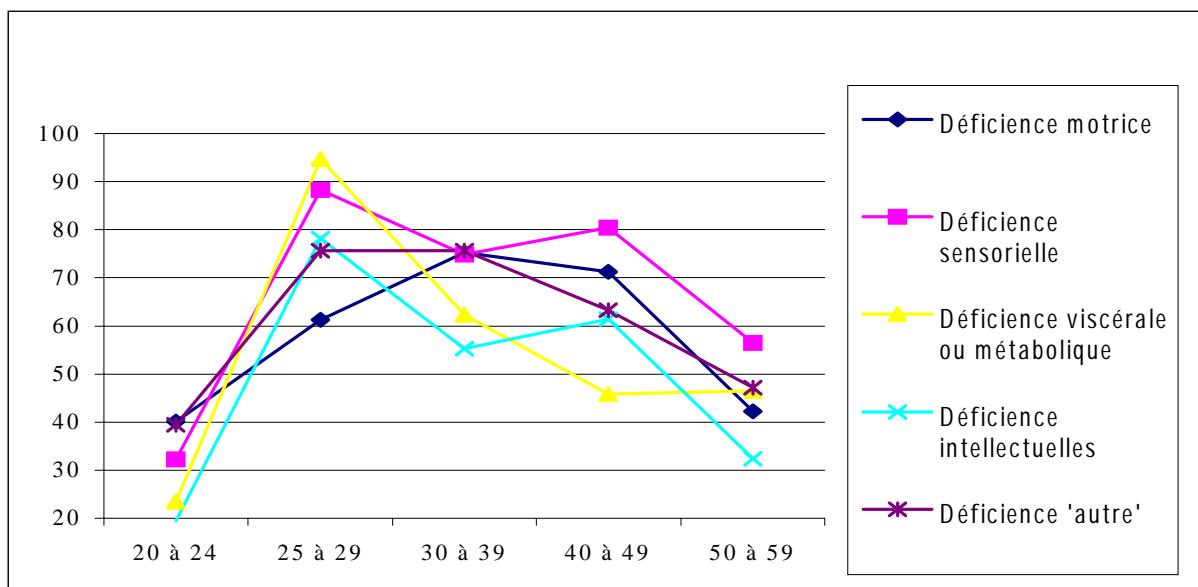
L'impact des divers types de déficiences sur l'employabilité est variable (graphique 4). Ce sont les déficiences sensorielles qui sont le moins pénalisantes alors que les déficiences intellectuelles et viscérales ou métaboliques pèsent beaucoup sur le taux d'emploi des personnes qui en sont affectées.

**Graphique 4 – taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage par type de déficience**



Enfin, on doit signaler que du point de vue de l'employabilité, il apparaît, de fait, une autre « déficience », l'âge qui joue ici (graphique 5) sur le taux d'emploi.

**Graphique 5 : taux d'emploi des 20-60 ans selon la déficience et l'âge**



Source : HID

En conclusion, il ressort de ce premier exercice rapide, du point de vue qui nous occupe ici, l'emploi, toute la richesse de HID. Il apparaît aussi évident que les articulations entre déficiences, âges, qualifications, reconnaissance de handicap et accès à l'emploi méritent d'être approfondies. Ce sera l'objet d'investigations futures.

## Bibliographie

Dares (2000a), « En 1998, croissance des embauches des travailleurs handicapés mais stabilité de leur taux d'emploi ». *Premières Informations* n° 28-1, juillet.

Dares (2000b), « Ouvriers et employés non qualifiés : disparités et similitudes sur le marché du travail » *Premières Synthèses*, n°47.1, novembre.

OBEA (2000), Tableau de bord de l'emploi Handicapé, janvier.